



La Maison Les Béatitudes

2295, rue Galt Ouest, Sherbrooke (Québec) J1K 1K7 Tél. (819) 563-7609

www.mbeatitudes.net

Guide de Vie



Nos Choix Communautaires

Mise à jour 2018

GUIDE
DE
VIE
PARTIE 1



NOS ORIGINES

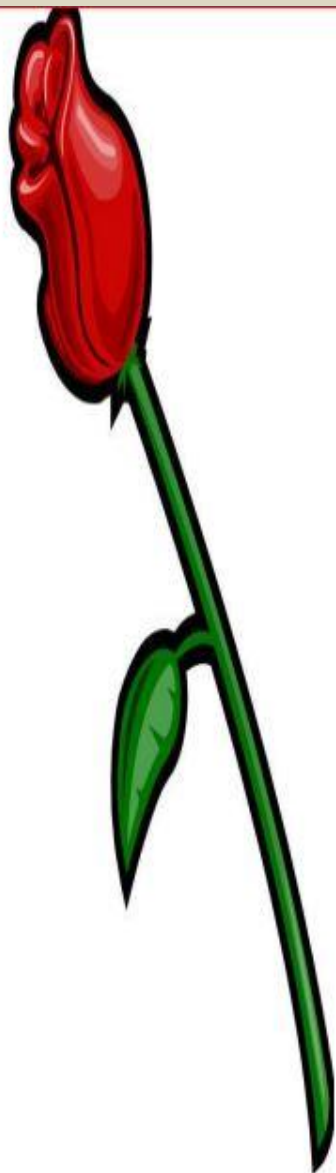
« La Maison Les Béatitudes Inc.» a ouvert ses portes le 24 août 1981. Claudette Tremblay en est la co-fondatrice avec le frère Jean Beloin, frère du Sacré-Cœur. Claudette, une personne très blessée qui avait vécu le rejet plus souvent qu'à son tour, arrivait avec un vécu qui semblait apparemment aux antipodes de ce que l'on peut imaginer d'une fondatrice de communauté; elle décrivait elle-même son caractère comme « un caractère de chien ». Pourtant, elle était aussi porteuse de ce qui fait partie de l'essentiel ; elle avait un immense besoin d'aimer et d'être aimée et, en même temps, elle demandait pardon et pardonnait aussi souvent que nécessaire, jusqu'à 77 fois 7 fois et plus... Le frère Jean Beloin est né le 15 août 1947. Il entra chez les frères du Sacré-Cœur, en 1967, avec le rêve de devenir missionnaire en Afrique. Il partit pour Lingondo, au Zaïre, en octobre 1973 et il y demeurera jusqu'en juin 1977. Atteint par un virus (Guylain Barré), il fut ramené d'urgence dans un hôpital de Sherbrooke, au Québec. Suite à cette maladie, il est demeuré paraplégique et ne peut maintenant se déplacer qu'en fauteuil roulant. Après cinq mois d'hospitalisation, il a aussi passé 6 mois à Youville, un centre de soins de longue durée qui dispose d'un département de réadaptation. Pendant ce séjour, il a rencontré des personnes qui l'ont invité à Foi et Partage, une communauté fondée par Jean Vanier, communauté qui rejoignait ses valeurs. Il fut appelé à en devenir rapidement le responsable, tout en travaillant comme dessinateur industriel à Magog.

Quelques années plus tard, lors d'un souper chez Claudette qui faisait aussi partie de Foi et Partage, celle-ci lui a manifesté le souhait qu'il y ait «Un endroit où il serait possible de vivre Foi et Partage à tous les jours » c'est-à-dire accueillir, prier ensemble et partager les tâches.

Cette demande touchait en lui quelque chose de profond qu'il portait probablement déjà, mais qu'il n'avait jamais réussi à nommer avant cet appel clair et concret. Rapidement, il a perçu que l'appel de Claudette était aussi, et peut-être d'abord, un appel de Jésus. Cet appel a presque instantanément fait vibrer une corde sensible en lui mais, en même temps, il n'avait aucune idée comment, lui, il pourrait collaborer et contribuer à réaliser ce qui lui semblait être bien au-delà de ses capacités et de son audace. Un peu comme Marie, il s'est demandé : « Si j'ai quelque chose à voir la dedans, comment cela va-t-il se faire ? » Cet appel faisait aussi naître en lui l'espoir de retrouver un engagement communautaire plus conforme à son désir de vivre le mieux possible l'évangile, en compagnie de d'autres personnes ouvertes à cet appel. « J'AVAIS UN TRAVAIL, JE RETROUVAIS UNE VOCATION ». Alors il a partagé cette « vision » avec son supérieur provincial qui s'est montré très ouvert et intéressé à l'ébauche primaire qu'il lui a présenté. Il l'a encouragé à aller de l'avant dans ce projet en lui permettant de travailler à de mi-temps et de préciser un peu plus, sur papier, ce que pourrait être cette maison qui commençait à prendre forme dans son cœur et dans son esprit. En revenant du collège de Bromptonville, comme Marie, un chant montait en son cœur : « Magnificat ». Par la suite, en consultant des personnes de Foi et Partage, la confirmation est venue

qu'un tel projet était aussi souhaité par plusieurs personnes du milieu. Peu à peu, le projet s'est précisé. Il a pris un nom « La Maison Les Béatitudes » et est devenu réalité le 24 août 1981. Depuis, il est libéré à plein temps, par sa communauté, pour vivre, avec des laïcs, cette « aventure » qu'il trouve extraordinaire parce que tellement au-delà de ce que les pauvres instruments qu'ils ont été n'auraient pu réaliser s'ils avaient été laissés à eux-mêmes. Ce groupe hétéroclite et instable est devenu, avec le temps, une petite communauté plus stable constituée d'internes et d'externes, une famille où l'on essaie de s'accueillir tel que l'on est. S'y ajoute aussi des personnes, aspirant(e)s, en cheminement pour devenir membre.

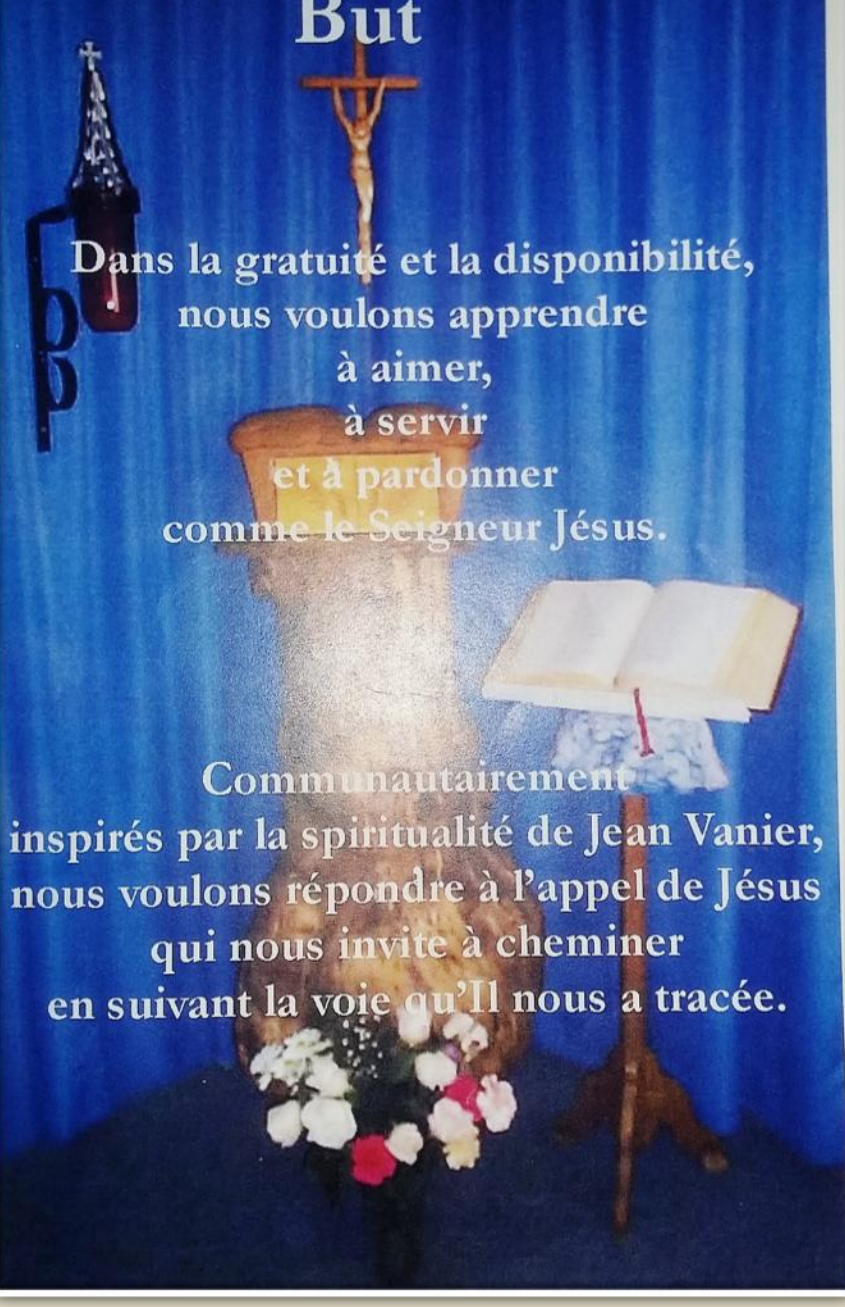
Qu'elles sont belles les œuvres du Seigneur (Si 39,16)



Une communauté de pauvres
conscients de leur pauvreté
qui acceptent
en Jésus-Christ
de s'entraider
et de vivre
la solidarité,
l'égalité
et la joie des Béatitudes
dans la foi,
la prière,
le partage,
le don et le pardon.

Une famille
où l'on s'accueille
tel que l'on est
dans la prière
et le pardon.

But



Dans la gratuité et la disponibilité,
nous voulons apprendre
à aimer,
à servir
et à pardonner
comme le Seigneur Jésus.

Communautairement
inspirés par la spiritualité de Jean Vanier,
nous voulons répondre à l'appel de Jésus
qui nous invite à cheminer
en suivant la voie qu'Il nous a tracée.

La Maison Les Béatitudes

Notre MISSION

Offrir, dans un monde de plus en plus spécialisé en techniques de relations d'aide, de psychologie, de psychiatrie..., un endroit où Jésus est accepté et reconnu comme première personne à être source d'épanouissement et de guérison, de joie et de paix.



Créer un milieu qui favorisera la mise en valeur des richesses que Dieu a déposées en chacun des membres de la communauté, en chacun de ses enfants.

Apprendre à aimer comme Jésus pour que tous nous ne fassions qu'un, comme le Père est en Jésus et Jésus dans le Père, que nous soyons un en Eux. **Offrir un endroit** de référence où les personnes du groupe Foi et Partage pourront se rencontrer **pour prier, célébrer, partager** tout en se sentant chez eux. **Aider les personnes qui subissent la solitude** sans être parvenues à la vivre, à reprendre espoir dans leur capacité d'être heureuses.

Compétence souhaitée : Celle de l'amour, qui est participation à l'essence même de Dieu.

Version abrégée de notre MISSION

Offrir, à tous ceux et celles qui le désirent, un environnement favorable à l'entraide et à l'accueil, dans la prière et l'amour fraternel, pour vivre les béatitudes et pour cheminer dans la foi, la joie et l'unité.



Une lampe sur mes pas, Ta parole, une lumière sur ma route.

Ps 119. 105

LES BÉATITUDES

"Heureux les pauvres de cœur :
Le royaume des cieux est à eux.

Heureux les doux :
Ils auront la terre en partage.

Heureux ceux qui pleurent :
Ils seront consolés.

Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice :
Ils seront rassasiés.

Heureux les miséricordieux :
Il leur sera fait miséricorde.

Heureux les cœurs purs: ils verront Dieu.

Heureux ceux qui font œuvre de paix:
Ils seront appelés fils de Dieu.

Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice :
Le royaume des cieux est à eux."

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Nourrir notre foi par la prière personnelle et communautaire, la vivre et la partager avec les autres. Partager, entre nous, nos richesses et nos talents personnels en rendant des services, en assumant des tâches et en pratiquant l'entraide communautaire.

Partager aussi, entre nous, notre vécu : nos joies, nos peines, nos difficultés, nos activités, notre espérance...

Vouloir cheminer avec le groupe en acceptant qu'une personne responsable nous invite à changer des comportements ou des attitudes contraires au but et objectifs communautaires de La Maison Les Béatitudes.

Accepter qu'après un premier avertissement sans résultat, la personne responsable, ayant suggéré un **changement d'attitude ou de comportement**, renouvelle l'invitation en présence d'une autre personne, responsable du groupe, qui est d'accord avec le dit avertissement.

Accepter, en dernier lieu, que devant un refus clairement manifesté de la part de la personne invitée à changer, la communauté en soit informée et le **conseil communautaire** prenne une décision adéquate.

Contribuer au cheminement du groupe et des personnes en acceptant, au besoin, d'interpeller, avec beaucoup d'amour, nos frères ou sœurs à vivre conformément au but et objectifs de la communauté.

Accepter de demander pardon et de s'excuser.

Prendre du temps de présence gratuite avec les personnes pour le plaisir d'être ensemble.... (Ex. : soirées récréatives libres, marches...)

Aimer comme Jésus nous l'a appris par nos pensées, nos paroles et nos gestes en se respectant soi-même, en respectant chacun des membres de la communauté et toute autre personne ou groupe ainsi que l'autorité bien identifiée ou la personne déléguée.

Participer, dans la mesure de ses possibilités, aux activités reconnues prioritaires par la communauté.

Fraterniser avec d'autres groupes d'Église en privilégiant Foi et Partage, groupe d'origine de « La Maison Les Béatitudes.»

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

La communauté de « La Maison Les Béatitudes » se compose de membres internes et de membres externes.

Tous les membres sont tenus à :

- À participer aux réunions et activités communautaires.

- S'accueillir les uns les autres dans leurs différences.
- Vivre l'entraide sous toutes ses formes.
- Se pardonner à eux-mêmes.
- Croire en l'autre.
- Pardonner.
- Dans les difficultés interpersonnelles qui se présentent inévitablement, nous suggérons les étapes suivantes
 - a) Faire d'abord la paix avec eux-mêmes.
 - b) Régler les conflits privément et au fur et à mesure.
- Prier ensemble aussi souvent que possible.
- Accepter les personnes telles qu'elles sont et les événements qu'ils ne peuvent changer.
- Proposer, choisir et préparer ensemble des activités.

Tous les membres sont invités à :

Participer aux activités de Foi et Partage.

A) MEMBRES INTERNES

Les membres internes sont des personnes qui résident en permanence à « La Maison Les Béatitudes ».

Pour y vivre et atteindre ses objectifs, le membre doit avoir :

- 1- L'ouverture nécessaire pour percevoir l'appel de Jésus à vivre communautairement dans l'esprit des béatitudes évangéliques.
- 2- Un minimum de santé et n'être pas atteint d'un handicap physique ou mental trop lourd : avoir une certaine autonomie permettant de s'occuper de ses soins personnels de base et de participer aux activités régulières de la communauté.
- 3- Une certaine capacité de comprendre ce qui se passe au niveau des réalités communautaires, de cheminer avec les autres et d'accepter nos limites mutuelles.

Pour cheminer le membre s'engage à :

- Participer aux réunions et activités de groupe clairement identifiées comme telles, y accorder une priorité et y être de cœur et de corps.
- Participer à la célébration des fêtes de naissance ou autres événements particuliers.
- Participer à une heure de prière communautaire le matin et à une autre courte prière du soir d'environ 20 à 30 minutes.
- Assumer la responsabilité des tâches qui leur sont confiées et prendre à cœur de faire leur part dans différents autres services.
- Se choisir des responsables.
- Participer aux rencontres de la communauté avec une personne-ressource extérieure nous accompagnant dans notre cheminement communautaire.
- Faire un « Petit Ménage » hebdomadaire pour laisser à Dieu plus d'espace pour leur révéler ce qu'Il attend de la communauté et de chacun(e). Nous croyons, en effet, que l'Esprit de Dieu est bien présent et vivant dans chacun(e) des membres de la communauté et que c'est aussi à travers les interpellations, le partage des aspirations profondes de chacun(e) et les discernements communautaires qui s'en suivent, que le Seigneur nous manifeste Sa Volonté. Ces « Ménages » sont une des principales façons de

disposer nos cœurs à demeurer ouverts et à aller de plus en plus loin sur le chemin de l'amour.

- Vivre annuellement une fin de semaine de ressourcement à l'extérieur de la Maison.

Ceux-ci sont invités à :

1. La participation à l'eucharistie aussi souvent que possible.
2. Une rencontre périodique avec le/la responsable des internes de « La Maison Les Béatitudes ».
3. Se responsabiliser en étant attentifs aux initiatives à prendre et à user de discernement avant de les appliquer (consulter si nécessaire).

Départ d'un(e) membre interne.

Si un(e) membre interne ne désire pas renouveler son engagement, il en informe le Conseil Communautaire à travers le/la responsable des internes au moins deux mois avant la fin de son engagement.

Lorsque des raisons sérieuses les obligent à quitter avant la fin de leur engagement, donner au moins un mois d'avis avant leur départ définitif. À partir de ce moment, ils sont considérés comme des personnes en dépannage ou comme membre externe et peuvent bénéficier d'une période de deux mois pour effectuer leur départ de la maison.

Expulsion d'un(e) membre interne.

Lorsque l'ensemble des membres internes, après avoir respecté les différentes étapes d'avertissements et après avoir bien signifié à la personne qu'un refus de changement de comportement peut entraîner un départ de la maison, **un avis de départ d'au moins un mois** peut lui être donné par le/la responsable des internes de « La Maison Les Béatitudes », déléguée du Conseil Communautaire, si aucun changement n'est apporté à la situation. A partir de ce moment, la personne pourrait bénéficier d'une période d'au plus deux mois pour quitter la maison et elle est alors considérée comme une personne en dépannage. (Harmonisation Février 2017)

ASPIRANT(E) S MEMBRES INTERNES :

Pour s'engager dans cette étape, les aspirants doivent avoir fait plus d'un stage à la Maison. Ils font une demande écrite au Conseil Communautaire en y spécifiant leurs motivations. La communauté interne étudiera la demande et recommandera au Conseil Communautaire son acceptation ou son refus. Le/la responsable communiquera la réponse du Conseil Communautaire. Les aspirants membres internes sont tenus aux mêmes exigences que les membres internes. À la fin de cette démarche, le/la responsable des internes signifiera à l'aspirant(e) interne, par écrit, la réponse du Conseil Communautaire s'il/elle peut ou non s'engager comme membre résident permanent dans la communauté.

Toutefois, quelques particularités leur sont spécifiques :

- Ils doivent rencontrer le/la responsable des internes une fois par mois afin qu'une évaluation de leur vécu avec la communauté y soit effectuée.
- Durant les trois premiers mois, ils viennent à la première partie de la rencontre régulière du mardi et sur invitation, ainsi qu'à toute la réunion de la communauté.
- Aux trois mois, ils rencontrent le groupe des membres internes afin qu'un partage de leur vécu y soit effectué en plus d'une réévaluation du besoin.
- Après trois mois, ils participent à toutes les

réunions régulières que nous avons entre nous ainsi que, sur invitation.

- Ils ne participent pas aux décisions du groupe.

À la fin de cette démarche, le/la responsable des internes signifiera à l'aspirant(e) interne, par écrit, s'il/elle peut ou non s'engager comme membre interne dans la communauté.

Départ d'un(e) aspirant(e) interne.

Si la personne choisit d'interrompre sa période d'essai pour un départ définitif, elle est invitée à donner **un avis d'au moins deux semaines** et bénéficie d'une période d'un mois pour effectuer son départ. Elle est alors **considérée comme une personne en dépannage.**

Expulsion d'un(e) aspirant(e) interne.

A partir du moment où une personne est invitée à quitter la communauté, elle bénéficie d'une période **d'au moins deux semaines**, mais au plus un mois, pour déménager. Elle est alors considérée comme une **personne en dépannage.**

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN DÉPANNAGE QUI ONT ÉTÉ ACCEPTÉES PAR LES MEMBRES INTERNES :

Partagent des tâches de la maison.

Sont invitées à participer à la prière communautaire quotidienne.

Respectent les gens de la maison avec leurs limites et le style de vie de la maison.

Participent aux rencontres ou activités des membres internes, sur demande du responsable.

Sont normalement acceptées pour une limite de temps maximum d'un mois.

En cas de renouvellement (plus d'un mois), elles doivent renouveler leur demande à chaque mois, au moins cinq jours avant la fin de la période.

Donnent un avis de trois jours en cas de départ prématuré.

Doivent se conformer aux exigences spécifiques qui pourront leur être demandées par la communauté ou son (sa) responsable.

Le nombre des personnes accueillies en dépannage est inférieur au nombre des membres internes.

Note : Si nécessaire, les délais prévus dans le guide peuvent être changés pour répondre à des besoins spécifiques, avec le consentement des membres internes.

B) MEMBRES EXTERNES :

Ils/elles sont des personnes qui ont à cœur de faire, avec tous les membres de la communauté, un cheminement spirituel qui s'enracine, entre autre, dans l'accueil (même les personnes qui résident dans la maison) et le partage des tâches.

Ils/elles se choisissent des responsables.

Ils/elles sont les bienvenues à « La Maison Les Béatitudes » pour participer à la prière du matin et du soir et ils peuvent aussi se proposer pour l'animation de ces prières.

L'AMOUR EST PATIENT,
L'AMOUR EST BON,
IL N'EST PAS ENVIEUX,
IL NE SE VANTE PAS,
IL N'EST PAS ORGUEILLEUX ;
L'AMOUR NE FAIT RIEN DE HONTEUX,
IL N'EST PAS ÉGOÏSTE,
IL NE S'IRRITE PAS,
IL N'ÉPROUVE PAS DE RANCUNE ;
L'AMOUR NE SE RÉJOUIT PAS DU MAL,
MAIS IL SE RÉJOUIT DE LA VÉRITÉ.
L'AMOUR PERMET DE TOUT SUPPORTER,
IL NOUS FAIT GARDER EN TOUTE CIRCONSTANCE
LA FOI,
L'ESPÉRANCE
ET LA CHARITÉ.